

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 mai 2017

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille dix-sept le seize mai à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix mai deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

**ADHESION 2017 A
L'ASSOCIATION
NATIONALE DES
CONSEILS
D'ENFANTS ET DE
JEUNES.**

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Camille FALQUE, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Frédérique SMADJA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Patrick CARROUER par Lionel BENHAROUS, Roland CASAGRANDE par Johanna BERREBI, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Claude ERMOGENI par Christian LAGRANGE, Liliane GAUDUBOIS par Valérie LEBAS, Gérard MESLIN par Christine MADRELLE, Narcisse NGAKA par Sandie VESVRE, Delphine PUIER par Christophe PAQUIS, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Manuel ZACKLAD par Camille FALQUE.

ABSENTS EXCUSES :

Mathieu AGOSTINI, Georges AMZEL, Marie-Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Lionel BENHAROUS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170516-D75-17-DE
Date de télétransmission : 17/05/2017
Date de réception préfecture : 17/05/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

OBJET : ADHESION 2017 A L'ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT que le bureau d'information jeunesse du Kiosque a besoin de s'appuyer sur l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes pour soutenir la mise en place du conseil des jeunes Lilasien,

CONSIDERANT que l'adhésion à l'ANACEJ est nécessaire,

VU le budget communal,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'avis de la commission compétente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer à l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer le versement des frais d'adhésion en découlant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier principal aux intéressées et affichés en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **17 MAI 2017**
- et de son affichage le **19 MAI 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

31 Voix pour

Voix contre

Abstentions

Pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170516-D75-17-DE
Date de télétransmission : 17/05/2017
Date de réception préfecture : 17/05/2017